

Directeur/rice accueil de loisirs

Synthèse de l'offre

Employeur :	Communauté de Communes du Val Marnaysien 21, place de l'Hôtel de Ville 70150MARNAY
Grade :	Animateur
Référence :	O070200500025467
Date de dépôt de l'offre :	12/05/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/09/2020
Date limite de candidature :	30/06/2020
Service d'affectation :	Périscolaire Emagny

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Périscolaire 70150 PIN
--------------------------	---------------------------

Détails de l'offre

Grade(s) :	Animateur
Famille de métier :	Education et animation
Métier(s) :	Responsable de structure d'accueil de loisirs

Descriptif de l'emploi :

Diriger l'accueil de loisirs. Préparer, animer et développer des temps d'animations pour des enfants de 3 à 17 ans pendant le péri et l'extrascolaire ainsi que des activités intergénérationnelles (rencontres seniors, sorties famille...). Organiser et mener à bien le projet d'animation défini.

Profil demandé :

BAFD
BPJEPS
titulaire du concours d'animateur

Mission :

 Directeur du pôle et de l'équipe d'animation

 Direction de temps extrascolaires sur l'ensemble des pôles de la CCVM

 Accueil et information des familles

 Animation des réunions d'équipe et des réunions avec les familles

 Organisation des commissions accueils de loisirs

 Participation aux conseils d'école

 Participation aux réunions hebdomadaires avec le coordinateur

 Suivi de la bonne réalisation des tâches imparties à l'équipe d'animation (périscolaire, extrascolaire, ateliers sportifs et culturels ...)

 Gestion des conflits survenant au sein de l'équipe d'animation ou avec les extérieurs

 Gestion des plannings hebdomadaires des animateurs

 Préparation et animation d'activités péri et extrascolaires

 Développement de projets diversifiés

Téléphone collectivité : 03 84 31 94 84

Adresse e-mail : rh@valmarnaysien.com

Lien de publication : MARNAY

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.